

Séance du 1^{er} juin 2021 à 20h15

<u>Présidente</u> Mme Catherine Zweifel

<u>Secrétaire</u> Mme Jacqueline Cretegny

<u>Scrutateurs</u> Mme Catherine Berger

M. Jean-Gabriel Rey

Sur 81 conseillers formant la nouvelle commune fusionnée, 60 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Suter, Marc-Henri Vallon, Marc Perrenoud, Anaïs Piguet, Guillaume Schneider, Christian Streit, Johann Frain, Ariane Perret Fivaz, Nicole Treboux, Véronique Martin Capriati, Yves Bretonnier, Jean-Guy Demont, Christophe Hostettler, Grégoire Jan, Patrick Meylan, Pierre-Louis Meylan, Steeve Reymond, Angela Roger, Philippe Roger, Isabelle Suter Bretonnier, Isabelle Véron.

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : <u>president.conseil@aubonne.ch</u> et <u>secretariat.conseil@aubonne.ch</u>. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 57 voix, 3 abstentions avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

La présidente rappelle les mesures sanitaires selon l'arrêté cantonal du 2 décembre dernier.

Le Bureau du Conseil, par son huissier M. Silvio Piemontesi, remet des présents à Mme Sybille Von Streng et M. Daniel Muller à l'occasion de leur anniversaire.

Le 17 mai dernier, la présidente et le vice-président ont présenté les différentes commissions aux nouveaux conseillers communaux élus et cette soirée a semble-t-il été fort appréciés.

La présidente revient sur l'assermentation des nouvelles autorités du 25 mai sous l'égide de Mme la Préfète Andrea Arn qui est remerciée pour son amabilité et son grand professionnalisme. La Secrétaire du Conseil, Mme Jacqueline Cretegny et l'Huissier, M. Adrien Boehlen ont été élus tacitement ; les scrutateurs de l'année 2021-22 sont Mmes Isabelle Patout et Florence Widmer alors que les scrutateurs suppléants sont MM. Daniel Favre et Guy Maurer.

La commission de Gestion 2021-22 (CoGEST) est formée de Mmes et MM. Nicolas Pulfer, Pieter Volgers, Diane Bonny, Thibault Müller, Mathieu Félix, Claude Ioset, Marlene Matos Mendes, Jean-Yves Tharin, Dan Rapin. Suppléants : MM. Fabien Bettens et Valery Mäder-Santschy.

La commission des Finances (CoFIN) est formée de Mmes et MM. Patricia Baiutti Rouvenaz, Valérie André, Olivier Gétaz, Philippe Cretegny, Yves Meylan. Suppléants : Jean-Charles Krebs, Guy Maurer.

La commission Achat et vente de terrain est formée de Mmes et MM. Alain Biedermann, Christian Streit, Anaïs Piguet, Elyazid Moushine, Catherine Milhaud Renaud. Suppléants : MM. Alexandre Liardet et Daniel Favre.

La commission de recours en matière de taxes et d'impôts est formée de Mme et MM. Christophe Hostettler, Nicolas Rosat, Elyazid Moushine, Evelyne Lenoble, Jorge Martins.

Les délégués au Conseil intercommunal de l'Assagie sont Mmes et MM. Diego de Haller, Camila Boschung, May Guerraoui. Suppléants : Catherine Berger et Charles Gabella.

La présidente rappelle les objets des votations fédérales du 13 juin prochain : l'initiative populaire pour une eau potable propre et une alimentation saine ; l'initiative populaire pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ; la loi Covid-19 ; la loi sur le CO2, la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme. La présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Rapports des commissions – Préavis no 05/20 – Constitution d'un DDP en Chétry

M. Charles Gabella donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci a inséré dans ses conclusions la mention de la dernière version de l'Acte constitutif du 22 mars 2021.

M. Philippe Cretegny au nom de la CoFIN s'étonne que la version 2.0 de l'acte constitutif sur lequel s'est basée la commission n'ait pas été distribué aux conseillers par le Greffe municipal. Il donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise favorablement à l'octroi de ce crédit.

M. Charles Gabella, au nom de la commission et à l'unanimité de ses membres, propose aux conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à octroyer au CARRE un droit distinct et permanent de superficie aux conditions énoncées dans le préavis no 05/20 et l'Acte Constitutif Conditionné de Droit de Superficie et Servitudes dans sa version datée du 22 mars;
- autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

D'entente avec M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, une copie de l'acte constitutif du 22 mars sera envoyée aux conseillers avec le procès-verbal de la séance.

La présidente ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

Mme Denise Imesch constate avec étonnement que le mot abattoir a totalement disparu du rapport de la commission. Elle rappelle le but du CARRE : entreprise privée qui souhaite développer ses activités d'abattage d'animaux de boucherie sur la commune d'Aubonne. Le 27 octobre 2020, le Conseil communal a voté l'urgence climatique et pour elle, l'accueil d'un abattoir n'est pas compatible avec cette décision et ce d'autant plus qu'il serait situé sur une ZUP (zone d'utilité publique) communale. Elle revient également sur la longévité du droit de superficie de 60 ans, trop long et déclare qu'il est encore temps de renoncer à accorder ce droit de superficie, ce qu'elle fera personnellement.

Mme Eve Jaquier Butterfield remercie la commission pour son travail mais constate que le rapport est trop succinct et ne contient aucune précision sur les implications liées à ce contrat. Elle relève que la constitution d'un droit de DDP est complexe et la cour des comptes du canton de Vaud ne s'y est pas trompée puisqu'elle propose une brochure explicative de 60 pages à ce sujet. Pour elle, la complexité d'un contrat de DDP est la difficulté d'anticiper et s'engager à long terme et implique une grande capacité d'abstraction et d'anticipation. D'autre part, un droit de superficie désavantageant l'une ou l'autre partie peut représenter un risque important à long terme et n'a pas trouvé dans le document les désavantages potentiels encourus par la commune d'Aubonne. Elle déclare qu'un abattoir est une industrie polluante, et soulève qu'il n'est pas fait mention dans le rapport de vraies mesures nécessaires à ses yeux, notamment au sujet du traitement des eaux, de la consommation d'eau claire annoncée sachant que celui d'Aubonne sera deux fois plus grand que celui de Rolle. Enfin, Aubonne ayant dû prendre des mesures d'économie d'eau ces dernières années, quel impact la signature du DDP avec le CARRE pourrait-elle avoir sur les sources aubonnoises ? Ces questions mériteraient une réponse. Elle fait ensuite un lien entre l'acceptation d'un abattoir et le contournement du bourg en mettant la pression sur les districts et le canton et préconise le renvoi du préavis à la nouvelle municipalité pour complément d'étude ; un report de 6 mois pour un contrat qui court sur 60 ans, c'est un détail.

A la question de M. Alexandre Liardet demandant si le CARRE est une coopérative ou une entreprise privée (cité plus haut), M. Charles Gabella répond qu'il s'agit d'une coopérative d'agriculteurs, donc une société à but non lucratif. Le loyer rollois n'est pas connu, mais il est très bas, et le traitement des eaux est également basé sur celui de Rolle.

Mme Madeleine Tharin rappelle la soirée d'information ayant eu lieu à Montherod sur ce sujet très émotionnel. Elle relève les avantages que les uns et les autres retireront de ce projet et de son utilité pour la région. Néanmoins, elle pense aux habitants de Montherod qui entendront les bruits de décharge des animaux, des odeurs et de la surcharge de trafic routier, ces points n'ayant été évoqués ni dans le préavis, ni dans le rapport. Elle a elle-même habité de nombreuses années à côté de l'abattoir de Nyon.

M. Luc-Olivier Suter a de la peine à saisir l'intérêt pour Aubonne d'accueillir un abattoir et se demande s'il ne faudrait pas mieux peser les avantages et inconvénients de ce projet. M. Charles Gabella donne quelques éléments sur la production locale, l'éloignement de l'abattoir par rapport aux maisons du village et relève qu'il a été demandé de reconstituer un rideau d'arbres comme écran au bruit. Pour M. Pieter Volgers, ce débat a été fait au sein de la commission et ne veut pas entrer dans cette discussion ; actuellement, les paysans ont le droit d'abattre leurs animaux chez eux, mais le traitement de la viande se fera à l'abattoir. Enfin, amener des animaux dans un abattoir proche ou les transporter sur un trajet de plus d'une heure, n'est pas écologique. Enfin, cet abattoir représente 5% de la consommation de viande régionale.

Mme Evelyne Lenoble s'inquiète du traitement des eaux usées et de l'électricité. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il ne faut pas mélanger la construction de l'abattoir et la constitution d'un DDP. Ce dernier est un acte nécessaire, mais conditionné à l'obtention du permis de construire. C'est à travers celui-ci que les données techniques évoquées seront examinées, que ce soit l'épuration, la consommation d'eau, les accès.

M. Alain Biedermann remarque que le Conseil va devoir se déterminer sur un droit permanent dont la dernière version ne leur a pas été diffusée par le Greffe municipal. Mme Florence Widmer soutient cette remarque car il sera difficile pour elle de prendre une décision ; un document incomplet amène une non-décision. M. Charles Gabella répond que ce contrat a été amendé d'entente avec la Municipalité et le représentant du CARRE. Ils ont reçu les aménagements demandés, ils sont indiqués dans le rapport, notamment sur la restitution des locaux, soit à terme, soit en cas de défaillance du CARRE. Pour information, une démolition coûterait Fr. 70'000.- ce ne sont pas des chiffres faramineux, la construction est un hangar en tôle, donc peu conséquente financièrement pour la commune au contraire de la coopérative du CARRE.

Mme Lorette Killias Leutwiler demande quelles seraient les conséquences en cas de refus du Conseil lors de cette séance. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'elles sont graves car les propriétaires de bétail et les communes ont déjà investi dans ce projet ; ce serait un très mauvais signe pour Aubonne que de le refuser, ce d'autant plus qu'il est soutenu par les régions de Morges, Nyon et la Confédération.

Selon Mme Eve Jaquier Butterfield aucune des deux parties ne doit être lésée et actuellement dans le projet tel que présenté, Aubonne est désavantagée et le contrat ne répond pas aux demandes d'un DDP.

Sur proposition de M. le Syndic Luc-Etienne Rossier le vote sur le DDP est reporté à la séance de Conseil communal du 29 juin 2021 ; les conseillers auront reçu d'ici là l'acte notarié modifié du Greffe municipal. La présidente demande à l'assemblée si cette proposition lui convient, ce qui est le cas. Le préavis municipal 05/20 est reporté à la séance de Conseil communal du 29 juin 2021 sur proposition de la Municipalité. La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

- 4. Rapports des commissions Préavis no 09/20 Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse des Services Extérieurs Secteur Voirie
- M. Serge Thorimbert donne lecture du rapport de la Commission.

M. Jean-Charles Krebs donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

La commission, à l'unanimité de ses membres, propose de voter le crédit suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- 1. Accorde un crédit de Fr. 87'500. —TTC pour le remplacement de la balayeuse des Services Extérieurs
- 2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
- 4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement :
 - a) Prélèvement au fonds de renouvellement des véhicules 50%

b) Amortissement linéaire sur 5 ans 50%

La présidente ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. Thomas Buchanan demande des éclaircissements sur les frais de service mentionnés dans le rapport et la raison pour laquelle les recommandations de la commission n'ont pas été transformées en amendement. M. Serge Thorimbert répond que ce sont des frais d'usage et de services. Quant aux recommandations, la commission imagine, au vu de la situation ubuesque décrite, qu'elles seront suivies lors de la commande de la machine. M. le Municipal Pascal Lincio déclare que la Municipalité souscrira aux recommandations de la commission dans les négociations qu'elle entreprendra avec le fournisseur. M. Charles Gabella propose un amendement : « La Municipalité demande une prolongation de la garantie de 2 à 5 ans et si le vendeur n'y consent pas, le marché à d'autres constructeurs sera élargi ». M. le Municipal Pascal Lincio, au nom de la Municipalité, souscrit à l'amendement tel que rédigé.

La présidente propose le texte de l'amendement aux conseillers. La parole n'étant plus demandée, elle procède au vote sur l'amendement, celui-ci est accepté par 57 voix, 1 refus, 2 abstentions. La présidente soumet le préavis municipal no 09/20 demande de crédit pour le

remplacement de la balayeuse des services extérieurs – secteur Voirie est accepté par 56 voix, 1 refus, 3 abstentions.

M. le Municipal Pascal Lincio remercie pour les conseillers pour leur vote de confiance et les commissions pour leur travail. La présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

5. <u>Rapport de la Commission – Préavis no 04/21 – Demande de financement pour la révision du Plan Directeur de la Distribution d'Eau (PPDE)</u>

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise La Municipalité d'Aubonne à procéder aux travaux tels que présentés
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 80'000. —TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- Autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve extension réseau d'eau compte no 9280.01 au bilan.

La présidente ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet le texte du préavis municipal no 04/21 – Demande de financement pour la révision du Plan Directeur de la Distribution d'Eau (PPDE) est accepté à 59 voix, 1 abstention. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie la CoFIN pour son excellent travail. La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que les premiers essais des vélos Pick&bike sont concluants, 170 utilisateurs se sont inscrits sur la plateforme pour 5'500 minutes de location. La Municipalité en est très satisfaite. Contrairement à ce qui a été annoncé dans Aubonn'Infos, il n'y a pas encore de station en fonction à Montherod pour une question de mauvaise connexion, la situation est en passe d'être résolue. Les autres mesures du préavis municipal sur la mobilité seront en principe toutes effectives d'ici la fin du mois de juin, voire avant.

Les travaux sur les alpages avancent de manière satisfaisante, en ce qui concerne les adductions d'eau et de citerne, les travaux sont bien avancés. La toiture du Pré d'Aubonne a commencé fin mai et la réfection du Pré de Rolle va débuter mi-juin. La Municipalité est satisfaite et la qualité du travail est relevée par les agriculteurs et les bergers.

Pour la 3^e année, la CoCHe va remettre sur pied un cours de français d'intégration pendant les vacances scolaires, un tous-ménages va être distribué ces prochains jours.

Le Centre des Jeunes dispense un cours d'informatique à l'attention des personnes retraitées et une nouvelle session va débuter, les personnes intéressées peuvent s'adresser à elle ou à M. Patrick Quellet du CDJ.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce que la stèle du jardin du souvenir a été posée au cimetière d'Aubonne.

Les mesures Covid ayant été libéralisées, les manifestations reprennent : on peut retenir la Route Lyrique de l'Opéra de Lausanne qui se produira vendredi 9 juillet au CCSC ; la Compagnie Dopamine avec deux spectacles le soir du 16 juillet dans l'Allée du Chêne en collaboration avec la SDA et le marché ; la soirée du 1^{er} août au château et l'inauguration de la plaquette rappelant la fusion avec Montherod.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les aides Covid en faveur des entreprises et associations au niveau local, l'ensemble des dossiers a été traité et une somme de Fr. 156'000. — a été attribuée à ce jour.

M. Philippe Waber, Adjudant, a été nommé chef de poste de la Gendarmerie d'Aubonne. La Municipalité lui souhaite la bienvenue.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Réfection toiture Pré d'Aubonne et adduction d'eau : Fr. 52'084.— (crédit voté : Fr. 538'000. --) ; Crédit d'étude avant-projet assainissement piscine : Fr. 29'025.— (crédit voté Fr. 50'000. --) ; Caserne du feu SDIS — crédit d'ouvrage : Fr. 1'221'717.— (crédit voté : Fr. 6'585'000. --). On note une diminution de la dette de Fr. 120'250.--. Le taux moyen de la dette est de 0.80%.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Questions, vœux et divers

M. Alexandre Liardet demande si la Municipalité a connaissance du placement d'une antenne 5G au centre d'Aubonne. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité n'en a pas connaissance à ce jour.

M. Stéphane Cloux demande si la Municipalité a connaissance d'une majoration des coûts des fournitures de construction pour la caserne du SDIS et quelles en seront les conséquences sur la construction de cette dernière. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité n'est pas sûre de pouvoir y répondre d'ici la prochaine séance de Conseil.

M. Stéphane Cloux, président du comité d'organisation annonce qu'AUBONNEXPO - Comptoir de la Côte a dû être reporté en 2022.

M. Charles Gabella demande un point de situation concernant l'immeuble de la parcelle no 959 en vieille ville, suite au dépôt de sa motion. M. le Municipal Michel Crottaz répond que la situation est claire, la Municipalité a refusé le permis de construire, le promoteur a fait opposition et le tribunal cantonal a été saisi. Concernant le RPGA de la vieille ville, la Municipalité a mandaté le Bureau Amsler et Architectes pour mettre sur pied un cahier des

charges destiné à la mise au concours des urbanistes pour sa révision. Ce travail devrait être terminé à fin juin.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour. La séance se termine à 22h15. La prochaine séance de Conseil aura lieu Mardi 29 juin 2021 au CCSC.

Au nom du Conseil communal

La présidente La secrétaire

Catherine Zweifel Jacqueline Cretegny